

Q.—Je n'en sais rien, je n'y étais pas, et je vous le demande, ma Soeur?

R.—C'est, me semble-t-il, vers cette époque.

Q.—Vous pensez donc que c'est vers 1902 que vous êtes retournée à Brockville? R.—Oui.

Q.—De 1895 à 1902, vous étiez à la Maison mère. Quelle sorte de travail y faisiez-vous? R.—Je m'occupais à différents travaux.

Q.—Des travaux de quelle nature? R.—J'étais avec les vieillards ou dans les cuisines. C'est difficile à dire, car nous n'avons pas toujours le même travail, on nous le change de temps en temps.

Q.—Et vous dites que vous ne vous rappelez pas avoir eu, pendant cette période, des difficultés ou des désagréments avec qui que ce soit dans l'établissement? R.—Non.

Q.—Que vous n'avez pas commis d'actes de désobéissance? R.—Pas que je sache.

Q.—Direz-vous qu'il n'y en a pas eu? R.—Pas à ma connaissance, du moins. J'ajouterais que je n'ai jamais refusé de faire ce qu'on m'a demandé.

Q.—N'y a-t-il rien en entre le Rev. P. Duffus et vous? R.—Je ne sais pas qu'il y ait eu quelque chose.

Q.—Pourquoi souriez-vous? Vous ne savez pas, dites vous, avoir eu des difficultés? R.—J'ai appris que j'en avais eu, c'est ce qui me fait sourire.

Q.—Vous l'avez appris? Quand l'avez-vous appris? R.—Dernièrement.

Q.—Depuis quand? R.—Il y a huit jours environ.

Q.—Et c'est la première fois que vous entendiez parler de vos désagréments avec lui? R.—Parfaitement.

Q.—D'où est venu ce bruit? R.—Mon Conseil m'en a informée.

Q.—Que l'on prétendait que vous aviez eu des difficultés avec le P. Duffus au mois de janvier 1901? R.—Oui, c'était la date, je pense.

Q.—Mais, en dehors de ce fait, vous n'avez aucun souvenir de lui avoir causé des ennuis quelconques? R.—Je ne me souviens pas d'avoir eu quoi que ce soit avec le P. Duffus, sauf un incident dont j'ai parlé à mon Conseil, et qui, de l'avis de mon avocat, n'avait aucun rapport avec cette affaire.

Q.—Et vous vous rappelez que le P. Duffus consulta son Supérieur ecclésiastique, en suite de quoi on vous demanda de lui faire des excuses, ce que vous fîtes? R.—Le Supérieur ecclésiastique ne m'a jamais demandé de faire des excuses à qui que ce soit.

Q.—Avez-vous fait des excuses au P. Duffus? R.—Non. On ne me l'a pas demandé. Si je me sentais coupable envers quelqu'un, j'en ferais certainement volontiers.

Q.—Vous rappelez-vous avoir pris rendez-vous avec le P. Duffus à propos de ces excuses; et aussi pour aller au confessionnal, et avoir refusé d'en tenir compte? R.—Je n'ai jamais, à ma connaissance, pris de rendez-vous avec lui.

Q.—Quelqu'un s'en était-il chargé pour vous? R.—Pas que je sache.

Q.—Vous rappelez-vous alors que le P. Duffus refusa d'avoir affaire en quoi que ce soit avec vous, tant qu'il resterait dans l'établissement? R.—Non, pas du tout. Tant que le P. Duffus est resté le confesseur de la Maison, je me suis confessée à lui, et je ne sais rien d'autre.

Q.—Vous souvenez-vous de son départ? R.—Je me souviens qu'il est allé prendre des eaux, et qu'on a désigné un autre confesseur.

Q.—Mais vous n'étiez pas au courant de plaintes portées par le P. Duffus devant le Conseil et devant la Supérieure générale au sujet de votre conduite envers lui? R.—Je ne l'ai appris que lorsque mon Conseil m'en a touché un mot.

Q.—Vous n'en aviez jamais entendu parler auparavant? R.—Jamais.

Q.—Et, à cette époque, la Supérieure ne s'est-elle pas plainte de vos refus de faire le travail qu'on vous assignait, et de l'attitude que vous preniez pour ne faire que ce qu'il vous plaisait, sans égards aux règles et aux ordres donnés? R.—Je n'ai jamais refusé de faire tout travail que me demandait la Supérieure.

Q.—Ainsi vous n'avez pas connaissance de ces plaintes? R.—Pas le moins du monde.

Q.—Ceci se passait en 1902? R.—Non, je n'ai jamais refusé de faire ce que la Supérieure me commandait.